

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance du : 22 avril 2024
Président : M. Vincent BUCCINO
Rapport sur : Préavis N° 2024/138
Rapportrice : Mme Béatrice ENGGIST

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le préavis N° 2024/138 concernant les mesures prises face à la pollution des jardins potagers de Bourgogne, de la Vie-Là et du Château,
ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 350'000.- TTC pour le déplacement des potagers de Bourgogne et du Château vers des sols préservés et le réaménagement des actuels jardins ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépense du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans ;
3. de prendre acte d'un dépassement non-compensé de CHF 45'000.- au budget 2024 sur le compte N° 440.3145.05 – *Créations et restaurations*, pour la réalisation du réaménagement du jardin potager de la Vie-Là.
4. Dans le cadre de l'étude sur la dépollution et la replantation des parcelles en aval du château de Nyon, le projet paysager sera confié, autant que possible, comme projet de fin d'étude à une classe de haute école de paysagisme comme l'Hepia. Les étudiants devront prendre en compte les objectifs de dépollution, le caractère historique des jardins du château et des critères de durabilité pour proposer un plan paysager. La Municipalité donnera un cahier des charges précis, mettra en place un jury élargi et s'occupera de la mise en œuvre. Un montant de CHF 30'000.- est octroyé à la Municipalité pour réaliser cette étude.

L'amendement proposé par Mme Laure Damtsas ajoutant le point 4 des conclusions est accepté par 66 oui, 1 non et 13 abstentions.

Le sous-amendement proposé par M. S. Vuadens ajoutant le montant de CHF 30'000.- pour cette étude est accepté par 65 oui, 7 non et 10 abstentions.

Les conclusions du préavis amendé sont acceptées par 78 oui et 3 abstentions.

Pour extrait conforme levé le 23 avril 2024.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



La Secrétaire :